



Fiche d'information sur la Loi du bon samaritain du Maine

La nouvelle Loi du bon samaritain, adoptée en 2022, a pour but d'encourager les témoins d'une overdose à appeler immédiatement le 9-1-1, sans se soucier d'une arrestation éventuelle ou d'autres conséquences juridiques.

Quelles sont les personnes protégées dans le cadre de la nouvelle Loi du bon samaritain ?

Une personne protégée est :

- une personne qui, de toute bonne foi, cherche à obtenir une assistance médicale pour une personne faisant une overdose liée à la consommation de drogues ;
- une personne faisant une overdose et ayant besoin d'une assistance médicale ;
- une personne qui « prête assistance » à la victime sur le lieu de l'overdose. On entend par « prêter assistance » tout acte visant à prendre soin d'une personne faisant une overdose présumée liée à la consommation de drogues.

Quelles sont les protections offertes par la Loi du bon samaritain ?

Une personne protégée ne peut être ni arrêtée ni poursuivie en justice pour la majorité des délits sans violence. Elle ne peut pas non plus faire l'objet d'une révocation ni être accusée de violation des conditions d'une mise en liberté, d'une mise en liberté conditionnelle, d'une détention à domicile sous surveillance communautaire, d'un contrôle d'une détention à domicile, d'une décision différée et d'une mise en liberté pour une raison d'ordre administratif.

Quelles sont les protections non offertes par la Loi du bon samaritain ?

Les personnes commettant des délits violents, y compris sans toutefois s'y limiter :

Tous les délits violents :	Tous les délits de nature sexuelle :	Tous les délits commis à l'égard des enfants :
Meurtre/homicide involontaire	Agression sexuelle grave	Abandon d'un enfant
Violation d'une ordonnance de protection en cas de harcèlement	Contact sexuel illégal	Atteinte au bien-être d'un enfant
Violence familiale	Violence sexuelle à l'égard d'un mineur	Vous trouverez une liste complète ici .

Quand la loi entre-t-elle en vigueur ?

Les protections prévues par cette loi entreront pleinement en vigueur le 8 août 2022.

Quelles sont les protections offertes par la loi initiale signée en 2019 ?

La Loi initiale du bon samaritain, adoptée en 2019, protège la personne faisant une overdose et celle qui a appelé le 9-1-1 pour obtenir de l'aide, de toute arrestation, poursuite en justice ou violation d'une mise en liberté conditionnelle pour deux délits : possession et vol de drogues.